



TARIFS PRESTATAIRE DE GARDE D'ENFANTS

Année scolaire 2018 - 2019

Taux de TVA réduit à 10%



FRAIS D'ADHESION ANNUELS (€ TTC)

	Avant réduction d'impôts	Après réduction d'impôts
Par famille	90,00 €	45,00 €

Les **FRAIS D'ADHESION prennent en compte** : L'accès à tous nos services, pré-sélection de l'intervenante, présentation au domicile, rédaction contrat de travail, déclaration Urssaf, pôle emploi, retraite et le remplacement de l'intervenante le cas échéant.

TARIFS DANS LE CADRE D'UNE GARDE REGULIERE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS

ENGAGEMENT MINIMUM	MARSEILLE INTRA-MUROS ET PROCHE AGGLOMERATION		
	Taux horaire € HT	Taux horaire € TTC	Après réduction ou crédit d'impôts
Coût horaire JOUR FORFAIT 16h/mois	22,73 €	25,00 €	1F,H € 18,50 €
Coût horaire JOUR 5 à 9h par semaine	21,82 €	24,00 €	10,91 € 18,50 €
Coût horaire JOUR 10 à 14h par semaine	20,91 €	23,00 €	10,45 € 11,50 €
Coût horaire JOUR > 15h par semaine	20,00 €	22,00 €	10,00 € 11,00 €
Coût horaire NUIT	+12% du tarif horaire jour		

TARIFS DANS LE CADRE D'UNE GARDE OCCASIONNELLE FACTURE ET REGLEMENT A LA COMMANDE

Coût horaire JOUR	25,45 €	28,00 €	11,36 € 14,00 €
Coût horaire NUIT	27,27 €	30,00 €	13,64 € 15,00 €

TARIFS FRAIS ANNEXES

*(1) Frais kilométriques	0,82 €	0,90 €	0,41 € 0,45 €
*(2) Indemnités de repas	5,91 €	6,50 €	2,95 € 3,25 €

*(1) Lorsque le véhicule de l'intervenant(e) est requis pour transporter les enfants (1 km parcouru = 0,90 € TTC)

*(2) Lorsque la période de garde inclut un repas, le repas de l'intervenante sera fourni par la famille ou à défaut une indemnité de repas (barème forfait ACCOS en vigueur) sera facturée en sus.

Le COÛT HORAIRE inclut : Le salaire de l'intervenant(e) et toutes charges sociales, la formation, les congés payés, l'assurance Responsabilité Civile.

Le COÛT HORAIRE JOUR : Prestations qui ont lieu **entre 7h et 22h**. En dehors de cette tranche horaire, le coût horaire NUIT s'applique.

MAJORATIONS : + 2 € TTC à partir du 3^e me enfant - Dimanches et jour feries : + 50% du tarif horaire JOUR.

Les FRAIS KILOMETRIQUES comprennent : L'indemnisation de l'intervenant(e) ainsi que l'assurance "Responsabilité Civile Mission" lorsque son véhicule est requis pour transporter les enfants.

CONDITIONS ET MODE DE PAIEMENT : La durée minimale d'intervention est de 2 heures consécutives - les modes de paiements acceptés sont le PRELEVEMENT, ESPECE et/ou CESU PREFINANCE.

Le règlement par CB et par chèque ne sont pas acceptés sauf pour le paiement des adhésions annuelles. Pour les prestations régulières : paiement mensuel - Pour les prestations express : paiement à la commande.

REDUCTION D'IMPÔTS à hauteur de 50% des sommes que vous nous versez déduction faite des aides perçues par la Caf au titre de la Paje Cmg : voir conditions article 199 sexdécies du CGI.

RESILIATION AVANT LE TERME DU CONTRAT : Toute résiliation avant le terme du contrat entraîne la facturation d'un indemnité forfaitaire de résiliation de 100 € TTC .

"Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande."



TARIFS PRESTATAIRE DE SOUTIEN SCOLAIRE

Taux de TVA réduit à 10%

Année scolaire 2018 - 2019



FRAIS D'ADHESION ANNUELS (€ TTC)

	Avant réduction d'impôts	Après réduction d'impôts
Par famille	90,00 €	45,00 €

Les FRAIS D'ADHESION prennent en compte : L'accès à tous nos services, pré-sélection de l'intervenante, présentation au domicile, rédaction contrat de travail, déclaration Urssaf, assedic, retraite et le remplacement de l'intervenante le cas échéant.

TARIFS DANS LE CADRE D'UN SOUTIEN SCOLAIRE A DOMICILE

*Soutien Scolaire (minimum 2 heures de prestations par semaine)	MARSEILLE INTRA-MUROS ET PROCHE AGGLOMERATION			
	Taux horaire € HT	Taux horaire € TTC	Après réduction ou crédit d'impôts	
Taux horaire "PRIMAIRE"	29,09 €	32,00 €	14,55 €	16,00 €
Taux horaire "COLLEGE"	30,91 €	34,00 €	15,45 €	17,00 €
Taux horaire "LYCEE"	32,73 €	36,00 €	16,36 €	18,00 €
TARIFS FRAIS ANNEXES				
Frais kilométriques	0,82 €	0,90 €	0,45 €	0,45 €

*Dimanche et jours fériés : + 50%

Le COÛT HORAIRE inclut : Le salaire du Répétiteur et toutes charges sociales, la formation, les congés payés, l'assurance Responsabilité Civile.

Les FRAIS KILOMETRIQUES comprennent : L'indemnisation de l'intervenante ainsi que l'assurance "Responsabilité Civile Mission" lorsque le véhicule de l'intervenante est requis pour transporter les enfants (1km parcouru = 0,90 € TTC).

CONDITIONS ET MODE DE PAIEMENT : La durée minimale d'intervention est de 2 heures par semaine - les modes de paiements acceptés sont le PRELEVEMENT, ESPECE et/ou CESU PREFINANCE.

REDUCTION ou CREDIT D'IMPÔTS à hauteur de 50% des sommes que vous nous versées : Soumis à condition en fonction de la loi en vigueur dans les conditions posées par l'art 199 sexdécies du CGI (sous réserve de modification de la législation).

RESILIATION AVANT LE TERME DU CONTRAT : Toute résiliation avant le terme du contrat entraîne la facturation d'un indemnité forfaitaire de résiliation de 100 € TTC .

"Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande."

ALLOPITCHOUNS - Eurl au capital de 7 500 € - 395 rue Paradis, 13008 Marseille - Organisme déclaré à l'Etat sous le numéro SAP522099514 - Siret 52209951400013 - RCS Marseille - APE 9609Z